

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, étant donné la question posée par mon honorable amie, il me semblait que la réponse était très claire. Je regrette que la députée ne soit pas d'accord.

Au cours de communications que nous avons eues sur ce très important sujet, nous avons exposé les vues du gouvernement du Canada quant aux mesures qui, à notre avis, doivent être prises pour obtenir de nouvelles réductions dans le déploiement possible des armes nucléaires.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a énoncé très soigneusement la manière dont le Canada a formulé cette recommandation à l'Alliance et au secrétaire général Gorbatchev. Les recommandations et les vues que j'ai exprimées aux deux parties sont conformes à la politique qui a été énoncée très clairement par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE LA DÉMOLITION DE LA BASE DE RADAR DE SENNETERRE, EN ABITIBI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre associé de la Défense nationale.

L'économie de Senneterre, en Abitibi, repose sur trois piliers majeurs pour son développement: la forêt, le transport ferroviaire et la base des Forces armées canadiennes.

La fermeture de la base de radar est prévue pour le mois d'août 1988 et, depuis l'annonce de cette fermeture en 1985, le Comité de relance de Senneterre et moi-même avons redoublé d'efforts pour essayer de trouver une solution de rechange.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut me confirmer aujourd'hui qu'une étude a été effectuée par une société privée de Montréal pour évaluer le coût de démolition de cette base? Et, dans l'affirmative, est-ce que le coût de la démolition pourrait être transféré à la municipalité par le Conseil municipal de Senneterre qui veut garder cette base, et ce dans le but de tenir compte des répercussions socio-économiques qu'entraîne le démantèlement de cette base pour la population qui ne dispose d'aucune installation et qui se servait de celles de la base, telles que la piscine, le curling et le Centre communautaire?

● (1500)

[Traduction]

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, une étude a été effectuée par une entreprise de Montréal. Nous avons entre les mains une évaluation du coût du démantèlement de la base. Il nous faudrait l'autorisation de la province du Québec pour ne pas démolir les installations et il faudrait les confier à un autre

Questions orales

organisme au cas où elles ne seraient pas gardées dans leur état actuel.

Nous sommes disposés à examiner les propositions de toute municipalité touchée par la fermeture de l'une ou l'autre des 17 bases visées.

* * *

L'ÉNERGIE

LES VENTES D'ÉLECTRICITÉ AUX ÉTATS-UNIS—LES ACHATS PAR CERTAINES PROVINCES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Le ministre de l'Énergie veut déréglementer les ventes d'électricité aux États-Unis. Si les provinces qui ont besoin de cette électricité n'ont pas la possibilité d'en acheter au moins une partie à un prix raisonnable, elles seront mises dans une position très fâcheuse, ce qui est le cas par exemple, de l'Île-du-Prince-Édouard où les tarifs d'électricité sont déjà les plus élevés au Canada.

Pourquoi le gouvernement veut-il déréglementer les ventes d'électricité aux États-Unis et par le fait même mettre des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve dans la situation délicate où elles ne sauront pas si elles peuvent acheter de l'électricité à un prix raisonnable, ni même si elles pourront obtenir de l'électricité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pourquoi le député fait-il des suppositions aussi irrationnelles alors que justement, à la conférence des premiers ministres tenue il y a dix jours, le premier ministre Bourassa a annoncé qu'il venait de conclure une entente avec le Nouveau-Brunswick portant sur la livraison d'électricité à des conditions très avantageuses? En outre, il a déclaré à d'autres tribunes que la politique de son gouvernement et d'autres gouvernements au pays servirait les intérêts du Canada.

A la même conférence, et ici même, à la Chambre des communes, j'ai fait état de la volonté du gouvernement du Canada de travailler avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et celui du Québec au règlement de la question des chutes Churchill et des projets connexes de mise en valeur des ressources pour garantir aux provinces canadiennes la disponibilité de toute l'électricité dont elles ont besoin.

LES RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'invite le premier ministre à accorder un peu plus d'attention à cette question. Il constatera, entre autres, que le contrat de vente au Nouveau-Brunswick ne s'étend que sur six ans.

Le ministre de l'Énergie a dit qu'il ne toucherait pas aux règlements provinciaux même si certaines provinces contrevennent aux dispositions prises par le gouvernement fédéral. Celui-ci renoncerait donc à ses responsabilités.